

Le 11 décembre 2024

COMMUNIQUE du Général Jean Claude Lafourcade

Ancien commandant de l'opération Turquoise

Les militaires de l'opération Turquoise sont mis hors de cause par la Justice.

A la suite de l'appel des parties civiles consécutif à la deuxième ordonnance de non-lieu rendue le 19 octobre 2023 concernant l'opération Turquoise au Rwanda, et après plus de dix-neuf ans d'instruction, les magistrats de la Chambre de l'instruction viennent de rejeter cet appel. Cet arrêt confirme ainsi les réquisitoires constants du Parquet ainsi que les deux précédentes décisions de non-lieu.

Au terme de toutes ces années d'investigations marquées par des centaines d'auditions de témoins et des milliers de documents déclassifiés, il est établi qu'aucune responsabilité pénale de l'armée française et de ses militaires ne peut être recherchée.

Je me félicite de cette décision qui rend leur honneur aux soldats que j'ai commandés, injustement accusés de complicité de génocide et de crimes contre l'humanité.

L'acharnement des plaignants que sont notamment les associations Survie, Ibuka et FIDH m'interroge : les victimes du génocide n'ont-elles pas été instrumentalisées pour inventer une responsabilité pénale de l'armée française, à laquelle plus personne ne croit depuis longtemps.

Je souhaite que la sphère médiatique qui a abondamment relayé, pendant des années et de manière bien peu impartiale, les thèses infâmant les accusateurs, prenne aujourd'hui acte de cette décision judiciaire qui a valeur historique. C'est le moins que je puisse attendre de professionnels de l'information pour réhabiliter l'action des soldats de notre pays.

Durant ces deux mois d'opération, nous avons mené un engagement particulièrement complexe, dans des conditions éprouvantes, et dans le respect de l'éthique et de la rigueur qui caractérisent l'armée française.

Aujourd'hui réhabilités, nous pouvons afficher notre fierté de ce que nous avons accompli au Rwanda en sauvant de nombreuses vies.

Général Jean Claude Lafourcade